

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 Juillet 2020

L'an deux mil vingt et le 11 juillet à 19h, le conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps régulièrement convoqué le 6 juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, pour pouvoir respecter les distances demandées dans le cadre du Coronavirus, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Maryse LALLIER, Maëlle LE MOIGN, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT, Catherine DEVAUX, et Martine DUPUIS

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Benjamin METIVIER, Vincent LALLIER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX et Guy AUPETIT

Secrétaire de séance : Vincent LALLIER

Pouvoirs : Daniel FRANCOIS a donné pouvoir de décision et de signature à Maryse LALLIER

Laurence CIESLOK a donné pouvoir de décision et de signature à Roger DAGHER

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité, toutefois il a été demandé de rectifier l'erreur matérielle concernant la date de ce conseil municipal. Il fallait lire 4 Juillet 2020 au lieu de 28 avril 2020.

Roger DAGHER, maire a demandé de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : proposition commissaires à la commission des impôts, licence IV, commission liste électorale,

Ordre du Jour :

Election des délégués Sénatoriaux :

Afin de préparer les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2020, il y avait lieu d'élire, pour la commune de Bruère Allichamps, 3 électeurs titulaires et 3 électeurs suppléants. La majorité absolue étant de 8 voix.

Délégués Titulaires : Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN et Mme Maryse LALLIER candidats délégués titulaires ont été élus respectivement, à bulletins secrets par l'ensemble du conseil municipal par 15 voix et zéro bulletin « Nul ».

Délégués Suppléants : Mesdames Véronique BALLERAT, Catherine DEVAUX et Monsieur Benjamin METIVIER, candidats délégués suppléants ont été respectivement élus à bulletins secrets par l'ensemble du conseil municipal par 15 voix et zéro bulletin « Nul ».

Désignation des conseillers communautaires :

Comme le prévoit les statuts, Roger DAGHER, maire et Roger PORTMANN, 1^{er} adjoint ont été désignés respectivement comme délégué titulaire et suppléant pour siéger à la communauté de communes Cœur de France.

Désignation des délégués aux commissions communales et aux syndicats départementaux :

Voir les listes ci-jointes.

Commission des impôts :

La direction générale des finances publiques demande à chaque élection municipale de créer une commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission est composée du maire, président, de 6 commissaires délégués et 6 commissaires suppléants et la durée du mandat est identique à celle d'un conseil municipal. Pour créer cette commission, la direction générale des impôts désignera 12 commissaires parmi les 24 proposés par le conseil municipal. Voir tableau

Commission de contrôle de la liste Electorale :

La préfecture du Cher demande de renouveler intégralement la commission de contrôle des listes électorales. Pour cela, le conseil municipal doit nommer un de ses membres pour représenter la collectivité. Maryse LALLIER a été désignée à l'unanimité.

Par ailleurs, le conseil municipal doit proposer le nom de 3 personnes dont 1 sera retenu pour être délégué de l'administration. Yvonne ANDRIER, Christophe JAILLET et Christine TAILLANDIER ont été choisis par l'ensemble des conseillers.

Débit de boisson de 4^{ème} catégorie (Licence IV) :

Monsieur BRENDEL, gérant de l'ancien hôtel des Tilleul souhaite vendre son débit de boisson de 4^{ème} catégorie (licence IV). Il a trouvé un acquéreur en la personne de Monsieur VINCENT DIEZ qui l'exploitera sur la commune de Saint-Amand Montrond. Après réflexion, le conseil municipal souhaite que cette licence reste sur le territoire de la commune. Il donne donc un avis défavorable à la demande de Monsieur DIEZ.

Congés des élus :

Il a été demandé à chaque maire et adjoints de donner sa période de congés pour la saison estivale afin d'assurer des permanences au sein de la mairie. La majeure partie des élus sera présente pendant cette période.

Projet de parc photovoltaïque :

La commune de Bruère Allichamps a déjà engagé un projet sur le territoire du lotissement avec la société LUXEL et souhaiterait continuer sur un autre terrain au chêne des pendus (route de Chateaneuf) sur une superficie de 5 hectares et ceci malgré qu'un projet soit en cours avec la société JPEE.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour que les 2 projets soient avec la même société soit LUXEL par 13 voix « Pour » et 2 « Abstention ».

Tour de table :

Lors de ce tour de table où chaque conseiller peut faire part de ses désirs, intentions ou problèmes rencontrés, il a été évoqué :

La nécessité de tailler la haie au camping

Un panneau de signalisation est non visible car caché par des branches au niveau du 19 rue Jean Rameau,

Que des trous ont été constatés sur le trottoir devant la pharmacie, sur la rue des groupements et rue des fleurs.

Départ de Véronique BALLERAT à 20h57.

Monsieur POUPELOT, propriétaire du bois du four signale le fait que des chèvres sauvages mangent les pousses de chêne, ne permettant pas ainsi que ces arbres puissent se développer. A toutes ces réflexions, le maire prendra les mesures nécessaires pour un bon rétablissement.

Fin de séance à 21h05.

Le Maire

Le secrétaire

Les conseillers.